

**CONTRIBUTION DES POPULATIONS RIVERAINES AU
DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PÊCHE DANS LE SECTEUR
OUEST DE LA LAGUNE ÉBRIÉ**

**CONTRIBUTION OF RIPARIAN POPULATIONS TO THE
SUSTAINABLE DEVELOPMENT OF FISHING IN THE WESTERN
SECTOR OF THE ÉBRIÉ LAGOON**

KOFFI Kouadio Jacques,

Docteur en géographie des mers et exploitation des océans,
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan
GRETSSA (Groupe de Recherche Environnement Territoire Santé Société et Aménagement)
Côte d'Ivoire

SEKONGO Largaton Guénohé,

Chercheur ; Maître de recherche
Centre de Recherche en Ecologie (CRÉ)
Université Nangui Abrogoua- Abidjan
Côte d'Ivoire

KOUADIO Nanan Kouamé Félix

Enseignant-Chercheur ; Maître de conférences ;
Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo
Côte d'Ivoire

Date de soumission : 28/04/2025

Date d'acceptation : 10/06/2025

Pour citer cet article :

KOFFI. K *et al*, 2025 : «contribution des populations riveraines au développement durable de la pêche dans le secteur ouest de la lagune Ebrié » Revue Internationale du chercheur, Volume 6 : Numéro 2 pp : 1057 – 1076

Résumé

Cet article intitulé « *contribution des populations riveraines au développement durable de la pêche dans le secteur ouest de la lagune Ebrié* » vise à montrer les stratégies adoptées par les populations riveraines pour booster la production et pérenniser les activités de pêche dans le secteur ouest de la lagune Ebrié. La méthodologie adoptée pour la collecte des données s'appuie sur l'observation, la recherche documentaire et l'enquête de terrain. L'enquête a été menée auprès de 230 pêcheurs, des autorités villageoises, des responsables des comités de gestion des différents villages visités (Songonté, N'gatty, Tiaha, Dabouli, Gboyo, Taboutou et N'djem).

Les résultats ont montré que la prise de conscience des riverains à organiser l'activité de pêche les a amenés à prendre des initiatives telles que la création des baies lagunaires, le regroupement des acteurs en GVC, l'instauration des repos biologiques, le recours aux anciennes méthodes traditionnelles sont favorables à une pêche durable. Ces initiatives bien que considérées comme une véritable source d'espoir pour un développement durable de la pêche, sont loin de satisfaire les attentes des riverains à cause du nombre important et incontrôlé de pêcheurs clandestins qui utilisent des engins et méthodes prohibés (filets à petites mailles, produits toxiques, etc.).

Mots clés : *Contribution, lagune Ebrié, populations riveraines, pêche, développement durable*

Abstract

This article, entitled "Contribution of Local Communities to Sustainable Fishing Development in the Western Sector of the Ebrié Lagoon," aims to demonstrate the strategies adopted by local communities to boost production and sustain fishing activities in the western sector of the Ebrié Lagoon.

The methodology adopted for data collection is based on observation, documentary research, and fieldwork. The survey was conducted among 230 fishermen, village authorities, and management committee leaders from the various villages visited (Songonté, N'gatty, Tiaha, Dabouli, Gboyo, Taboutou, and N'djem).

The results showed that local residents' awareness of the importance of organizing fishing activities has led them to take initiatives such as the creation of lagoon bays, the grouping of stakeholders into GVCs, the establishment of biological rest periods, and the use of traditional methods, all of which are conducive to sustainable fishing. These initiatives, while considered a genuine source of hope for sustainable fishing development, fall far short of meeting the expectations of local residents due to the large and uncontrolled number of illegal fishermen using prohibited gear and methods (small-mesh nets, toxic products, etc.).

Keywords : *Contribution, Ebrié Lagoon, local communities, sustainable development, fishing*

Introduction

La loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement ivoirien stipule en son article 13 que : « ...*toute activité susceptible de nuire à la qualité des eaux est interdite...* ». Le développement durable (traduction de *Sustainable développement*) est une nouvelle conception de l'intérêt public, appliqué à la croissance économique et reconsidéré à l'échelle mondiale afin de prendre en compte les aspects écologiques généraux d'une planète globalisée. Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland le développement durable est : « *Un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins » et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir* » (Nanan K. 2012, p280). Les textes réglementaires relatifs à l'exploitation des eaux ont une vision importante. Ils représentent des instruments incontournables pour instituer une pêche durable. Ainsi, les lois de 1961 et de 1987 veillent sur la protection des ressources et le suivi des acteurs de la pêche par les pouvoirs publics. Aussi, les articles 127 de la loi de 1961 et 7 de la loi de 1987, traitent la protection des ressources, un principe clé de la politique de développement durable des pêches. Ils conditionnent la pratique de la pêche à l'obtention d'autorisation délivrée dans des conditions déterminées par décret (Bakary P. 2020, p221).

Ailleurs en Afrique de l'ouest sur le Lac Sourou au Burkina Faso, une étude indique que 54,1% des captures sont le fait d'instruments de pêche non autorisés sur le lac, ce qui impacte le recrutement et l'équilibre des stocks (Dialla Z. ,2016, p. 359). Selon ces mêmes auteurs, des proportions importantes des espèces sont capturées avant leur taille de première maturité, ce qui traduit un contexte de pêche irresponsable pouvant compromettre la durabilité de la pêche au Sourou (Ibid, p. 357). Pour (Tefang T., 2007, p. 40), la quantité de poissons dans les eaux de Kédia (Centre du Cameroun) est en diminution constante à cause de l'utilisation des produits toxiques pour pêcher et la non-existence des pêcheurs qualifiés. Les pratiques de surpêche observées en milieu fluvio-lacustre d'Agonve ont produit comme résultat la disparition de certaines espèces à cycle long et leur remplacement par des espèces à cycle court (Tohinlo Y., 2001, p. 57).

En Côte d'Ivoire, la pollution croissante des milieux aquatiques est devenue réceptacle des eaux usées domestiques, des boues de vidange des effluents industriels, des déchets, l'utilisation des produits toxiques et des filets à mailles non réglementaires (Konan L., 2013, p. 68). Selon N'dri (2008, p. 89), « la pêche aux produits toxiques est devenue une pratique récurrente dans la zone de Dabou alors que ses effets dévastateurs sur la ressource sont clairement établis. Ces produits tuent les juvéniles et les œufs, rompant ainsi la chaîne qui conduit au recrutement de la ressource exploitable » que le secteur ouest de la lagune Ebrié n'est pas en marge de cette réalité. L'utilisation des produits toxiques et des engins non réglementaires posent le véritable problème de pêche dans le secteur ouest de la lagune Ebrié. Face à toutes ces difficultés, les populations riveraines de ce secteur ouest de la lagune Ebrié ont pris des initiatives pour préserver les ressources aquatiques et instaurer une pêche durable. Face à cette préoccupation, une interrogation s'impose à savoir : comment les populations riveraines du secteur ouest de la lagune Ebrié contribuent-elles au développement durable de la pêche ? Cet article a pour objectif donc de montrer la contribution de ces stratégies et initiatives mises en place par les riverains au développement durable de la pêche dans le secteur ouest de la lagune Ebrié.

L'enquête est circonscrite aux villages situés en bordure d'eau. Au total, 07 localités ont été visitées sur 53 villages riverains c'est-à-dire environs les 1/8^e que compte le secteur ouest de la lagune Ebrié. Ce qui a permis de choisir 1 localité dans le district d'Abidjan précisément dans la sous-préfecture de Songon, 3 localités dans le département de Dabou et 3 localités dans le département de Jacqueline. 14 autorités de chaque village (le chef et un de ses notables dans chacun des 7 villages enquêtés), 7 responsables du comité de gestion du plan d'eau lagunaire et 230 pêcheurs dans les 7 villages visités ont été interrogés. Ainsi, l'étude a été menée avec 251 enquêtés.

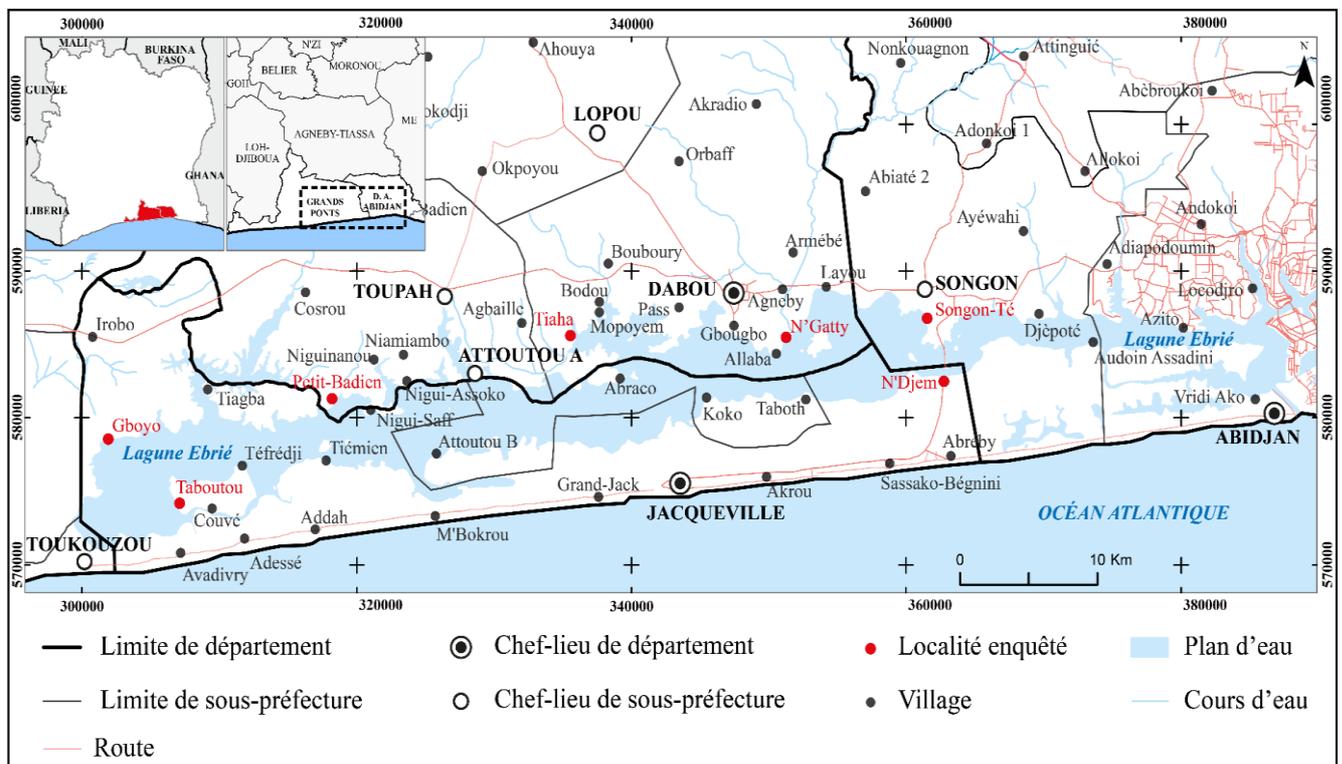
Dans cette étude, nous montrerons d'abord, les mesures de développement durable de la pêche adoptées par les populations riveraines du secteur ouest de la lagune Ebrié. Ensuite, nous aborderons les difficultés et obstacles à l'instauration de la pêche durable dans le secteur ouest de la lagune Ebrié.

1. Matériel et méthode

1.1 -Présentation de la zone d'étude

Le secteur Ouest de lagune Ébrié est l'espace compris entre le canal de Vridi (Abidjan) et le parc national d'Assagny à la limite du département de Grand-Lahou. Cet espace prend en compte les localités riveraines de la lagune Ebrié dans la Sous-préfecture de Songon et les départements de Jacqueville et de Dabou. La figure 1 ci-dessous permet de visualiser la configuration géographique de notre espace d'étude.

Figure 1 : Les localités enquêtées dans le secteur ouest de la lagune Ebrié



Source: CNTIG, 2012

Conception: KOFFI, 2019 Réalisation: KOUADIO, 2019

1.2 -Méthode de collecte de données

La méthode de collecte de données a combiné l'approche quantitative (basée sur le tirage stratifié et le sondage aréolaire) et qualitative (basée sur la recherche documentaire, l'entretien et l'observation). La recherche documentaire a permis d'analyser les pratiques de pêche durable adoptées par les populations rurales et les obstacles à ces mesures. L'enquête de terrain s'est

déroulée en septembre 2024. Les entretiens semi structurés adressés aux autorités coutumières et l'administration du questionnaire aux pêcheurs ont été les deux volets de cette technique. Les entretiens ont été réalisés avec 14 autorités coutumières (le chef et un notable dans chacun des 7 villages enquêtés) et le responsable du comité de surveillance du plan d'eau ou le président des jeunes du village. Le sondage aréolaire a consisté à identifier toutes les localités de pêche de la zone d'étude. Or, la quasi-totalité des villages localisés dans le secteur de la lagune Ébrié sont à l'origine des villages de pêcheurs. Ne pouvant enquêter dans tous les endroits en peu de temps, le choix s'est porté sur un certain nombre d'entre eux pour tenir compte de la représentativité des acteurs. L'enquête est circonscrite aux villages situés en bordure d'eau. Au total, 07 localités ont été visitées sur 53 villages riverains c'est-à-dire environs les 1/8^e que compte le secteur ouest de la lagune Ébrié. Ce qui a permis de choisir 1 localité dans le district d'Abidjan précisément dans la sous-préfecture de Songon, 3 localités dans le département de Dabou et 3 localités dans le département de Jacqueville.

Le choix des personnes interrogées s'est fait sur la base d'un sondage. La population-mère étant connue, les individus à enquête ont été choisis selon la formule suivante :

$$n = t^2 \cdot \frac{p(1 - p)}{e^2} \cdot \frac{N - n}{N - 1}$$

N= taille de la population-mère, n= taille de l'échantillon, e=marge d'erreur, t= coefficient de marge et p= proportion des éléments de la population-mère. Le coefficient de marge déduit du taux de coefficient est la fiabilité voulue pour la taille de l'échantillon

Pour ce présent travail, la détermination de la taille de l'échantillon (n) a pris en compte un taux de confiance de 90% correspondant à un coefficient (t) 1.65. Par conséquent, la marge d'erreur est de 10%, soit e=0,1. La valeur p choisie est la moyenne 0,175, soit 0,226. Enfin, N représente l'effectif de la population cible. Le remplacement de « e », « t » et « p » par leurs valeurs respectives, a conduit à la valeur suivante :

$$n = (1,65)^2 \cdot \frac{0,226(0,226)}{(0,1)^2} \cdot \frac{n - n}{1 - 1} n = N \cdot \frac{47,623059}{N + 46,623059} N = \frac{48}{N + 47}$$

Son application numérique a donné les résultats contenus dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Echantillon des pêcheurs enquêtés par village en 2024

| Villages | Population-mère | Echantillon |
|----------|-----------------|-------------|
| Songonté | 150 | 37 |
| N'gatty | 70 | 28 |
| Tiaha | 80 | 30 |
| Dabouli | 140 | 36 |
| Gboyo | 55 | 26 |
| Taboutou | 120 | 34 |
| N'djem | 250 | 40 |
| Total | 861 | 230 |

Source : Koffi Jacques ; 2024

A travers cette étude, il faut retenir que 14 autorités de chaque village (le chef et un de ses notables dans chacun des 7 villages enquêtés), 7 responsables du comité de gestion du plan d'eau lagunaire et 230 pêcheurs dans les 7 villages visités ont été interrogés. Ainsi, l'étude a été menée avec 251 enquêtés.

Le traitement des informations recueillies pendant l'étude théorique et l'enquête de terrain sont faits sous forme d'analyse cartographique, graphique, statistique et analytique grâce au traitement manuel et informatique avec le concours des logiciels appropriés (Word, Excel, Arc view 3.2 et sphinx. V5). Dans le cadre de cette étude, il a fallu réaliser les matrices d'analyse, ensuite approfondir les analyses et également confectionner les différents tableaux, graphiques et cartes d'illustration. Pour ce dernier, le traitement sera effectué grâce au logiciel Arc view 3.2. Ce logiciel permet de convertir en données cartographiques les résultats obtenus par enquête et par documentation. Les résultats de la présente étude sont présentés sous forme de cartes, de graphiques, de tableaux et de photographies numériques à l'intérieur des trois parties qui composent le travail.

Pour le traitement des informations recueillies, le logiciel sphinx v5 a été utilisé.

Cette méthodologie a permis d'obtenir les résultats exposés et discutés ci-après.

2. Résultats : Les mesures de développement durable de la pêche adoptées par les populations riveraines du secteur ouest de la lagune Ebrié

Dans le secteur Ouest de la lagune Ebrié, certaines mesures sont adoptées par les populations riveraines du plan d'eau pour favoriser l'instauration de la pêche durable.

2.1 Usage des anciennes méthodes de pêche moins agressives des ressources

Selon nos enquêtes, les pêcheurs autrefois utilisaient des méthodes moins agressives qui favorisaient la capture des espèces de grosses tailles. Ces méthodes « *moins agressives des ressources aquatiques* » se caractérisent surtout par la capture des espèces de grosse taille. Les espèces de petites tailles étaient remises dans la lagune après le tri. Parmi ces méthodes, on peut citer : la technique de palmier, de bambou, les pièges de palissades et les nasses. On note que ces techniques se font rares dans ces différents villages d'étude. La technique de bambou et les nasses existent toujours dans ces villages. La photo 1 ci-dessous dans la localité de Gboyo confirme l'existence de cette pratique dans la zone.

Photo 1 : Séance de préparation des bambous par deux pêcheurs à Gboyo en 2019



Source : Koffi Jacques, 2019

Sur cette image 1, il y a deux pêcheurs à Gboyo qui s'attèlent à préparer des bambous à piège. Ces pièges sont destinés à capturer spécifiquement les mâchoirons.

Aussi, selon les chefs des différents chefs des localités, les lignes et les filets ont fait leur apparition plus tard après l'indépendance de la Côte d'Ivoire en 1960 avec l'arrivée des pêcheurs étrangers (ghanéens, béninois et maliens) en lagune Ebrié. De nos jours, des méthodes dangereuses de pêche se développent sur toute l'étendue de l'espace lagunaire. Ce sont : La

pêche par intoxication, le battement de l'eau ou le « toupkoutoupkou » en langues locales (ébrié, ahizi, avikam, adjoukrou et alladjan) et surtout l'usage de filet à petites mailles (2 doigts). Ces nouvelles méthodes ont considérablement contribué à l'appauvrissement de la lagune depuis l'année 2000. Donc, une nécessité de recourir aux méthodes anciennes de la pêche pour assurer la pérennité des espèces. Cette situation est possible par la prise de conscience des pêcheurs et la population.

2.2 –Création des comités de surveillance dans les villages riverains de la lagune Ebrié

En plus du souci de s'assurer une autosuffisance alimentaire en ressources halieutiques, les populations riveraines s'impliquent totalement dans la réussite de l'instauration d'un développement durable en lagune Ébrié. Interrogé sur la véritable conduite à tenir sur la pratique durable de la pêche en lagune Ebrié, le responsable du comité de gestion de Songonté, nommé Auguste a affirmé en ces mots : « *Notre équipe de surveillance de la portion de la lagune est subdivisée en 8 équipes et fait des patrouilles nocturnes chaque jour de 20 heures à 5 heures du matin. En plus de cette surveillance, nous sensibilisons nos populations à prendre conscience de la protection de notre richesse naturelle qu'est la portion de la lagune qui nous revient. Depuis petit dans les années 70, nos parents avaient de très bonnes prises de produits aquatiques mais aujourd'hui, nos pratiques ont appauvri la lagune* ». Le tableau 2 ci-dessous indique les différents comités de surveillance du plan d'eau lagunaire des villages enquêtés et leurs effectifs en 2024.

Tableau 2 : Les différents comités de surveillance des villages enquêtés et leurs effectifs en 2024.

| Villages | Nombre d'équipes | Effectif de personnes/ équipe | Nombres total |
|----------|------------------|----------------------------------|---------------|
| Songonté | 8 | 8 | 64 |
| N'gatty | 4 | 6 | 24 |
| Tiaha | 6 | 6 | 36 |
| Dabouli | 4 | 6 | 24 |
| Gboyo | 6 | 8 | 48 |
| Taboutou | 6 | 8 | 48 |
| N'djem | Néant | 0 | 0 |
| Total | 15 | 36 | 244 |

Source : Koffi Jacques, 2024

La lagune Ebrié dans notre zone d'étude étant délimitée en portion par les villages riverains, chaque localité met en place un comité de surveillance de sa parcelle afin de protéger le plan d'eau. Nous avons au total 15 équipes dans tous les villages enquêtés comprenant 244 personnes qui mènent des patrouilles toutes les nuits sur la lagune. Le village Songonté détient le nombre le plus important d'équipes de surveillance comprenant 64 personnes. Hormis le village N'djem qui ne détient pas de pêcheurs autochtones Alladjan car orientés vers la pêche maritime, tous les autres ont depuis longtemps des comités de gestion. Les nombreuses patrouilles nocturnes des équipes ont permis d'interpeller les pêcheurs clandestins qui pratiquent l'activité avec des matériels proscrits (filets des très petites mailles et les polluants). Cependant, ces comités rencontrent de véritables soucis dans leur organisation et fonctionnement. Ces difficultés sont parfois les bagarres nocturnes sur l'eau qui opposent les pêcheurs étrangers et les autochtones (du comité de surveillance). Il y a souvent le refus de certains jeunes de ces villages de participer aux patrouilles, d'où le mauvais fonctionnement. En plus de tout cela, étant donné que les hommes se reposent après plusieurs périlleuses tâches, le plan d'eau lagunaire doit parfois se reposer pour une meilleure reproduction des espèces.

2-3--Repos biologique, une nécessité pour la reproduction des espèces aquatiques

À N'djem, en lagune Ebrié, les professionnels ont souhaité un meilleur suivi de l'application de toutes les décisions allant dans le sens de la protection de la ressource et de l'environnement des plans d'eau. Ce projet a eu déjà lieu en lagune Ebrié en 2014. Il a été mis au point par le gouvernement et le service de pêche. Une fermeture de la pêche est envisagée et s'est suivie d'une augmentation de la maille des sennes et d'un blocage de l'entrée de nouvelles unités de pêche. Cette fermeture de la pêche s'est étendue sur toute la lagune pour une période de 12 mois. Cette situation s'est faite accompagnée d'une aide octroyée aux pêcheurs des départements du secteur ouest de la lagune Ebrié à hauteur de 4 millions de franc CFA par pêcheur.

La volonté d'observer une période de fermeture de pêche est désirée par la plupart des pêcheurs qui estiment que l'eau doit se reposer. Cela justifie les affirmations d'un pêcheur à Dabouli en ces termes : « *Si nous les hommes nous nous reposons après d'intenses activités, il faut que l'eau qui est la création de Dieu se repose avec son contenu pour leur développement* ». En plus de cela le chef des pêcheurs Maliens de N'djem ajoute avec ces propos, « *En plus de permettre le repos de l'eau, il faut interdire la pêche de nuit qui favorise toutes sortes de*

mauvaises pratiques car pendant la journée, certaines choses ne peuvent être faites par les pêcheurs pollueurs et utilisateurs d'engins prohibés ». Ce tableau 3 montre l'attitude des pêcheurs vis-à-vis du repos biologique ou de la fermeture de la pêche soutenue par ces derniers.

Tableau 3 : Attitude des pêcheurs du repos biologique

| Observation de période de repos | Nombres de pêcheurs interrogés | Proportion (%) |
|---------------------------------|--------------------------------|----------------|
| Oui | 144 | 62,6 |
| Non | 86 | 37,4 |
| Total | 230 | 100 |

Source : KOFFI Jacques ; 2020

L'analyse de ce tableau 3 montre la forte volonté des pêcheurs (62,6%) à envisager la fermeture de la pêche pour un repos chaque année. Ceci atteste la participation des pêcheurs au programme de développement durable de la pêche. D'autre part, l'interdiction de la pêche un jour dans la semaine, même si elle représente une pratique religieuse, permet de réduire la pression sur la ressource et en cela, elle est une mesure à encourager. Quant aux pêcheurs qui refusent l'observation du repos biologique (37,4 %), ceux-ci ne pensent qu'à leur profit personnel sans tenir compte de la protection et la préservation des espèces. Cette attitude révèle la nécessité d'une sensibilisation de ces derniers.

L'activité des comités villageois de surveillance du plan d'eau protège la ressource contre la destruction, le pillage et la pêche illicite. Ces comités sont de moins en moins organisés et inexistants dans l'espace d'étude hormis les localités de Songonté et N'gatty qui assurent la surveillance à travers des groupes de patrouilles nocturne de leurs territoires de pêche. Par exemple à Songonté, tous les jeunes pêcheurs sont organisés en groupes de 8 personnes qui se relayent chaque jour sur toute la semaine. Les autres localités ne disposent pas d'organisation en comité pour la surveillance et la lagune est exploitée par qui veut mener une activité de pêche, ce qui conduit parfois à des conflits. Comme on s'en aperçoit, la plupart des mesures de gestion prises par l'administration et les collectivités villageoises sont théoriquement conformes aux principes de base du développement durable. De ce fait, elles auraient pu être encouragées. Il est cependant important de souligner qu'en réalité, on assiste malheureusement à la persistance de pratiques néfastes et destructrices liées à la perception que les populations ont de leurs activités. La réglementation est contestée ou purement ignorée. Ces pratiques constituent une limite importante à l'instauration d'une politique de pêche responsable.

2.4-La création et aménagement des aires protégées ou réserves dans certaines localités du secteur ouest de la lagune Ebrié

Dans le secteur Ouest de la lagune Ébrié, les populations riveraines ont développé un système de gestion de l'eau au niveau des réserves ou toutes les opérations de pêche sont réglementées. Celles-ci sont des zones de frayère, de nurseries et de refuge des produits halieutiques. Depuis la dislocation des coopératives de pêche (GVC de pêche) dans les villages dont les cotisations des sommes d'argent permettaient de réaliser des infrastructures, ce sont des réserves qui ont pris le relais comme le montre cette planche photographique 1 ci-dessous.

Planche photographique 1 : Vue des réserves villageoises de Dabouli et Taboutou en 2024



Source : Koffi Jacques, 2020

Ces images montrent les réserves villageoises de Dabouli aménagées par les jeunes du village. Ces réserves sont chaque jour pourvues en aliments (restes d'aliments, coques de graine, peau de manioc etc.) en vue de nourrir les espèces présentes. Ces actions attirent les espèces. Ces réserves approvisionnées en aliments deviennent alors des lieux de reproduction et de développement des espèces. L'autorisation d'y pêcher est du ressort de l'autorité coutumière. Selon le président des jeunes chargés de la gestion des pêches de Taboutou, le revenu tiré de l'exploitation des réserves peut atteindre 50 000 à 200 000 francs CFA par séance d'exploitation lorsqu'une manifestation a lieu dans le village. Ces fonds recueillis permettent d'assurer l'organisation des festivités villageoises, la réception des autorités en visite dans la localité et la création des infrastructures socio collectifs. Ces réserves constituent véritablement un enjeu en termes de gains financiers et de sauvegarde des ressources aquatiques pour les localités qui en possèdent. La plupart des localités de l'espace d'étude dispose des réserves. Tiaha est la localité qui dispose de trois réserves villageoises. Seul N'djem ne dispose pas de réserve. Quant à Gboyo, sa réserve est moins aménagée et moins surveillée.

2.5- Création des coopératives des pêcheurs dans les localités riveraines de la lagune Ebrié

En lagune Ébrié, la réunification des pêcheurs serait impérative pour une meilleure gestion du plan d'eau et des ressources disponible. Cela aiderait également à mettre fin aux nombreux conflits qui subviennent entre les pêcheurs autochtones et les pêcheurs étrangers. Car, une prise de conscience globale pourrait faire vraiment plonger le comportement des uns et des autres dans la logique du développement durable.

Dans cette étude, on a enregistré quelques coopératives dans certains villages. Dans les villages Adjoukrou de Dabou seule la localité de Tiaha détient une coopérative fonctionnelle AFRE-CRAT de Tiaha et deux autres en instance de fonctionnement. Cette coopérative a reçu l'appui financier du ministère de la production animale et des ressources halieutiques en 2018 à hauteur de 500000 francs CFA. La coopérative fait un bilan de 2.000 Tonnes/an. La localité de Dabouli détient la coopérative dénommée la MIDJAD (Coopérative des Jeunes Pêcheurs Adjoukrou de Dabou) créée depuis 2006. Cette coopérative a reçu un financement du FNS (Fonds National de Solidarité) de 15 000 000 francs CFA et s'est offert les engins de pêche tels que les filets performants et deux embarcations hors-bords. Composée de 18 membres actifs, elle a connu sa déchéance dix ans après sa création pour des raisons de gestion et de vétusté des matériels de pêche. Ensuite, on a dans les localités lagunaires de Jacquerville, la coopérative des pêcheurs lagunaires de N'djem appartenant aux pêcheurs maliens. Cette coopérative comprend 100 membres en 2020 jusqu'aujourd'hui. Ces coopératives ont pour objectifs de :

- ✓ aider les pêcheurs à épargner ;
- ✓ lutter contre l'utilisation des produits toxiques pour la pêche ;
- ✓ assurer le respect scrupuleux de la réglementation liée à la pêche ;
- ✓ lutter contre la fluctuation des prix des filets ;
- ✓ permettre aux pêcheurs de bénéficier de l'apport des investisseurs économiques ;
- ✓ favoriser une prise en compte des pêcheurs par l'Etat.

Hors-mis ces quelques coopératives, il faut noter que plusieurs coopératives ont existé mais ont également disparu. Elles ont connu des déclin pour des raisons de mauvaise gestion qui ont surtout abouti à des tensions entre les membres. Aujourd'hui, l'idée de se regrouper en coopérative paraît difficile car les pêcheurs évoquent qu'ils se feraient abuser et voir leurs fonds pillés par les devanciers.

3-Les difficultés et obstacles à l'instauration de la pêche durable dans le secteur ouest de la lagune Ebrié

Plusieurs obstacles entravent l'instauration de la pêche durable dans le secteur ouest de la lagune Ebrié.

Ces dernières années, la lagune Ebrié est confrontée à l'usage des méthodes proscrites dans l'activité de pêche. Parmi ces méthodes, on peut citer : la pêche par empoisonnement, la pêche par battement de l'eau ou « *le toupkoutoupkou* », l'usage de filets de très petites mailles (deux doigts) etc. Ces méthodes proscrites ont accéléré l'appauvrissement de la lagune dans le secteur ouest comme l'indique la photo 2 ci-dessous.

Photo 2 : Vue des filets de très petites mailles utilisés dans la pêche à Gboyo



Source : Koffi Jacques, 2020

petites mailles

Filets de très

Dans les soucis de rentabiliser leurs prises, 75% de pêcheurs dans le secteur ouest de la lagune Ebrié, utilisent les filets de très petites mailles. Ces filets sur cette image destinés à pêcher les crevettes à Gboyo capturent toutes sortes d'espèces et mêmes les très petites tailles et cela affectent leur reproduction.

On assiste à la non maîtrise des pêcheurs sur le plan d'eau. Parfois les pêcheurs, venus de très loin introduisent des produits toxiques dans l'eau, récoltent les espèces atteintes et repartent sans qu'ils ne soient aperçus la nuit. Ces empoisonnements du plan d'eau résultent de la disparition des comités de gestion et l'irrégularité de la police maritime/lagunaire sur la lagune Ebrié. Le nombre incontrôlé des pêcheurs expose les portions de lagune de chaque village à ces pollutions récurrentes. Par exemple, les pêcheurs de Songon et N'djem partent pêcher les crevettes et crabes saisonnièrement à Taboutou, Gboyo et vers Toukouzou, les zones

d'abondance. Les pêcheurs de Tiaha se dirigent dans les eaux de Anna à Bingerville pour pêcher le « araie² », une espèce prisée localement et très abondante dans la zone. Ces effectifs croissants, incontrôlés et les migrations sur la lagune Ebrié sont souvent la source de l'utilisation des méthodes prohibées par les nouveaux-venus. Or selon les autorités villageoises, la pêche était autrefois pratiquée par les autochtones riverains dans leur portion d'eau lagunaire. La pêche était l'activité des lagunaires et les populations l'exerçant étaient maîtrisées. Les comités de gestion autrefois assuraient des patrouilles nocturnes sur le plan d'eau. Leurs actions inspiraient chez ces individus étrangers, la crainte d'être appréhendés et soumis à des amendes ou mesures correctionnelles après une action interdite. Dans notre espace d'étude, seuls N'gatty et Songonté détiennent toujours un comité de gestion de la lagune. Le reste de ces villages riverains a vu leur comité disparaître suite à l'exode rural et les disputes. Ces différents résultats ont été discutés.

3. Discussion

Dans la plupart des pays du monde, la préoccupation majeure des populations disposant des plans d'eau est d'assurer la protection des ressources des eaux et leur exploitation rationnelle. A cet effet, la durabilité des systèmes d'exploitation des espaces aquatiques est désormais un enjeu majeur au cœur des préoccupations de la communauté scientifique comme le soutient Koffi J. et al (2020, p64). L'exploitation de ces cours d'eau dès lors participe considérablement au développement socioéconomique des localités et leurs populations. Selon Koffi J. et al (2020, p64b) de nombreuses études réalisées dans le domaine halieutique montrent que les stratégies mises en œuvre par les pêcheurs pour accroître leur rendement sont dans la plupart des cas un obstacle à la durabilité des pêches. Le secteur de la pêche en Côte d'Ivoire reste confronté à plusieurs contraintes d'exploitation des ressources aquatiques qui entravent le développement durable de l'activité. Dans ce secteur, l'introduction au fil des années, de certains engins et méthodes de pêche est assez remarquable. Cette assertion conforte les études menées par certains auteurs tels que : Weigel J. (1989) cité par Anoh K. (2007, p197), Zran G. (2011, p261), Nanan K. (2012, p262) et Bakary P. (2020, p211-213). Selon Weigel J. (1989) cité par Anoh K. (*op.cit*), en ce qui concerne la lagune Ébrié « *la multiplication des grands filets à la fin des années soixante et au cours des années soixante-dix a induit une surexploitation des stocks et la confiscation d'une partie de la ressource par les armateurs de grands filets au détriment des pêcheurs individuels* ». Quant à Zran G. (*op.cit*), la pêche aux produits toxiques sur le fleuve Cavaly dans la région de Danané- Biankouma s'apparente à du braconnage halieutique. Selon lui, « d'une manière générale, les pesticides peuvent être appréhendés

comme des produits chimiques servant à lutter contre les pestes, les champignons, les mauvaises herbes. Ils sont utilisés aussi bien en agriculture qu'en protection animale. Les pesticides organochlorés sont des produits chimiques très toxiques qui contiennent des atomes de carbone et de chlore liés. Ils ne se décomposent pas facilement. A cause de leurs ténacités, ces produits chimiques sont connus sous le nom de polluant organique persistant ou (POP). Ces polluants se déversent progressivement dans le Cavally ». Bakary P. (*op.cit*), ajoute que « *la pollution (la pollution des eaux par les fréquentations des humains, des animaux et la pollution des eaux liée à l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques) et la dégradation de l'environnement constituent de véritables contraintes pour l'instauration d'une pêche durable dans les cours d'eaux et étant aquacoles dans la région du hambol..* Ce propos confirme l'étude menée par (Koulai D., 2012, p.112) et (Anoh K 2007, p266).

Il faut ajouter que l'ignorance de la destruction de l'eau et le manque de prise de conscience de la protection des ressources aquatique est un obstacle au développement de la pêche. Selon Nanan K. (2012, p262), « la pollution des milieux lagunaires n'est pas seulement le fait des activités industrielles, des ménages ou des activités agricoles. Il faut également ajouter celle due à la pêche illicite à travers l'usage des produits toxiques. En lagune de Grand-Lahou, la population de Lahou-Kpanda et de Braffè, justifie l'absence de l'aquaculture par la présence d'une pollution relative des eaux dont les acteurs sont les pêcheurs incontrôlés ». Aussi, il faut noter que les populations et les acteurs non aucune conscience de leur mauvaise gestion des cours d'eau. Cette assertion confirme les études de Sekongo L. G (2014, p158) les perceptions diffèrent d'une communauté à une autre et ne s'accommodent pas parfaitement à celles des scientifiques. Selon l'auteur, « les pêcheurs étrangers trouvent que la baisse de la production halieutique dérive d'une volonté divine car l'alimentation des eaux en poissons dépend de la fréquence des précipitations. La rareté des pluies pour eux est la cause essentielle de l'appauvrissement des plans d'eau de leur diversité halieutique. C'est d'ailleurs ce lien que ces étrangers établissent entre les ressources biologiques des eaux et la divinité qui les reconforte dans leur position à vouloir capturer le maximum de poisson lors de leur sortie de pêche. Quant aux populations riveraines, leur point de vue est partagé sur la question. Pour certains tels que les Gnamboua vivant sur les rives du Sassandra à Guessabo, la baisse de la production halieutique est le résultat de la perturbation de l'ordre sacré. Cette perturbation se caractérise par la violation des interdits (interdit de pêcher dans les affluents consacrés à l'adoration des génies de l'eau, les tabous, les totems...) par les étrangers. Ces violations ont provoqué la colère des génies dont les conséquences seraient évidemment la baisse de la productivité halieutique, les noyades fréquentes et les maladies hydriques. D'autres par contre notamment les Baoulé

vivant aux alentours du lac de Kossou, reconnaissent tout comme les scientifiques que l'utilisation des engins prohibés est la véritable cause de l'effondrement des stocks. Ainsi face à la diminution progressive de la production halieutique sur le lac de Kossou, Ils souhaitent vivement que l'Etat s'implique davantage dans la gestion et la surveillance des plans d'eau ». Cette situation a fait dire à Koulai D. (2012, p.112) que la durabilité des pêches nécessite la prise de précaution dans le sens d'une gestion des stocks en exploitation et la protection des zones de pêche de tout élément nuisible pouvant constituer une source de pollution et une entrave au libre exercice de la pêche. Face à cette situation préoccupante observée dans la baisse drastique des rendements dans l'exploitation des plans d'eau, plusieurs mesures sont adoptées par les populations riveraines elles-mêmes pour la pêche durable. Ainsi, le repos biologique et la lutte contre la capture de poissons immatures représentent des mesures de protection de la ressource et à ce titre, constituent un moyen efficace pour parvenir à la durabilité de la pêche (Anoh P. 2007, p266). Contrairement à ces mesures qui connaissent un succès ailleurs, elles sont moins efficaces dans la pêche dans la région du hambol. Cela est constaté au plan coutumier dans le Hambol car la mesure relative à l'interdiction de la pratique de la pêche pendant certains jours de la semaine dans la région du Hambol reste inefficace pour le résultat escompté, à savoir le repos biologique. « *Certains pêcheurs contournent cette mesure. La notion relative au contrôle des mailles des filets de pêche n'est pas également respectée. Par ces agissements, les acteurs ne favorisent pas l'instauration d'une pêche durable* ». Bakary P. (2020, p217).

Conclusion

Cette étude a permis d'analyser les mesures d'instauration durable de la pêche adoptées par les populations riveraines dans le secteur Ouest de la lagune Ébrié. Ces mesures d'instauration durable de la pêche sont diverses parmi lesquelles, on peut citer : l'application des méthodes anciennes (les pièges, palmiers, nasses et bambous), le repos biologique, le regroupement en GVC. Ces stratégies participent activement à la préservation du plan d'eau lagunaire Ebrié et la protection des ressources halieutiques qui y vivent. Cependant, plusieurs obstacles entravent la durabilité de la pêche ces dernières décennies. On peut citer entre autres : la non maîtrise du nombre de pêcheurs sur le plan d'eau avec pour corrolaire la propagation de la pêche par intoxication (usage des produits toxiques dans l'activité) et les méthodes prohibées en usage (les très petites mailles de filets et la pêche par battement de l'eau etc...).

Pour donc assurer un développement durable de la pêche dans le secteur Ouest de la lagune Ebrié, nous recommandons une collaboration active des structures étatiques en charge de la gestion des pêches et les comités de surveillance villageois pour lutter efficacement contre l'utilisation des produits toxiques et des engins non conventionnels. Aussi, il serait intéressant d'étendre cette même étude à d'autres régions du pays pour avoir une large connaissance du savoir-faire des riverains en matière de gestion et de développement durable des pêches.

BIBLIOGRAPHIE

Abdelmajid R. et Abdelmajid L., 2006, « *Diagnostic participatif de l'état de la pêche traditionnelle aux îles Kerkenah* » Rapport, 42p.

Aboya N., 2011 « *Étude géographique de l'aquaculture dans les lagunes de la Côte d'Ivoire : Exemple de la lagune Ébrié* », thèse de doctorat, Université de Cocody-Abidjan, 277p.

Bakary P. (2020) « *Exploitation des plans d'eau et développement durable des pêches dans la région du Hambol (Centre Nord de la Côte d'Ivoire)* » thèse unique de Doctorat, Université de Cocody (Abidjan), 301p

Balolé B. et al, 2018, « *Baisse des ressources halieutiques du Lac Toho au Sud du Bénin : Perception des pêcheurs et efficacité des pratiques de gestion et stratégies d'adaptation* », in *TROPICULTURA*, 2018, 36, 4, 713-721.

Dialla Z. et al, 2016, « *Mode d'exploitation et durabilité de la pêche de *Oréochromis niloticus*, *Clarias gariepinus* et *Gymnarchus niloticus* dans le Lac de barrage du Sourou (Burkina Faso)* », in *TROPICULTURA*, 2016, 34, 4, 350-360.

Hounsounou L. et al., 2013, « *Pêche à la senne de plage au Bénin et durabilité des ressources halieutiques* », in *J.Rech-Univ. Lomé (Togo)*, Série A, 15(3) : 113

Nanan K. (2012), « *Enjeux fonciers et expansion aquacole sur le littoral Ivoirien : cas des espaces lagunaires et péri-lagunaires* » thèse unique de Doctorat, Université de Cocody (Abidjan), 366p

Anoh K. (2007), « *Pêche, aquaculture et développement en Côte d'Ivoire* » ; thèse unique de Doctorat, Université de Cocody (Abidjan), 366p

Koudou D., 2012 « *Pêche et développement socioéconomiques : Cas de la Sous-préfecture de Taabo (Côte d'Ivoire)* », thèse de doctorat, Université de Cocody-Abidjan, 352p. *GéoVision*.

Koulai D., 2012, *Exploitation des eaux et développement durable des pêches en lagune Aby*, thèse de doctorat, Université de Cocody-Abidjan, 318p.

Sekongo L. (2014) : « *Appropriation des espaces aquatiques et gestion durable des pêches en milieu rural ivoirien* », thèses de doctorat unique à l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, p 282

Tefang T., 2007, « *Pratique de la pêche et problématique d'action collective de gestion des ressources à Kédia (Centre du Cameroun)* », mémoire, Université de Dschang, Cameroun, 64p.

Tohinlo Y., 2001, « *Durabilité des modes d'exploitation des ressources naturelles en milieu fluvio- lacustre d'Agonve* », thèse, Université d'Abomey-Calavi, 154p.

Weigel J., 1989, « *La commercialisation du poisson en pays lagunaire ivoirien* », Études et thèses, ORSTOM Paris, 138p.

Zran G., 2011, « *Etude géographique de la pêche continentale dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire : cas des départements de Danané et Zouan Houinien* », thèse unique de Doctorat, Université de Cocody (Abidjan), 320p

Zran G. Paul (2020), « *Pratiques halieutiques et durabilité de la pêche dans le secteur ouest de la Lagune ébrié* » *GéoVision*, Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales, Département de Géographie Université Alassane Ouattara _ 329-340



Revue Internationale du Chercheur

ISSN: 2726-5889

Volume 6 : Numéro 2

GéoVision Mieux comprendre l'espace N° 002 _ Volume 1 _ Juin 2020 ISSN : 2707– 0395

Copyright @ Juin 2020